

> DIRECTION GÉNÉRALE DES TRANSPORTS (DGT)

ROUTE DU GRAND-LANCY / PONT-ROUGE

SUPPRESSION DE LA PISTE CYCLABLE A LA DESCENTE

DÈS VENDREDI 24 NOVEMBRE, DURÉE 1 AN

MODES DE TRANSPORT CONCERNÉS



voitures



deux-roues
motorisés



deux-roues



piétons



transports publics



livraisons

QUOI, COMMENT ?

La **nouvelle gare de Lancy-Pont-Rouge sera mise en service le 10 décembre 2017**. Dans l'attente de la mise en service du passage inférieur principal de la gare, et pour environ un an, les piétons sont redirigés sur le trottoir de la route du Grand-Lancy.

Afin de sécuriser le flux de piétons aux abords de la gare de Lancy-Pont-Rouge, **un trottoir élargi et sécurisé est mis en place**.

Cette intervention nécessite la **suppression temporaire de la piste cyclable sur la route du Grand-Lancy, direction P+R Etoile**.

Piétons :

Pour cette étape, le flux piéton de la gare est sécurisé sur un espace élargi et protégé. Par la suite, les cheminements piétons sont amenés à évoluer : les accès privés sont maintenus et sécurisés en tout temps.

Une nouvelle traversée piétonne régulée est également aménagée pour améliorer l'accessibilité à l'arrêt du tram 15 « P+R Etoile ».

Itinéraires cyclables :

La piste cyclable sur la route du Grand-Lancy, direction P+R Etoile, est supprimée sur environ 200 mètres après l'intersection avec la rampe du Pont-Rouge pour une durée d'un an. Les cyclistes circulent sur la chaussée avec les autres usagers, avant de reprendre la bande cyclable une fois la perturbation franchie.

Transports individuels motorisés :

Les usagers circulent normalement mais sont avertis de la présence des cyclistes via un panneau et des marquages spécifiques.

Transports en commun :

Tous les itinéraires et arrêts tpg sont maintenus durant l'entier du chantier.

QUAND, COMBIEN DE TEMPS ?

La piste cyclable est supprimée à partir du **vendredi 24 novembre, pour une durée de 1 an environ**.

POURQUOI ?

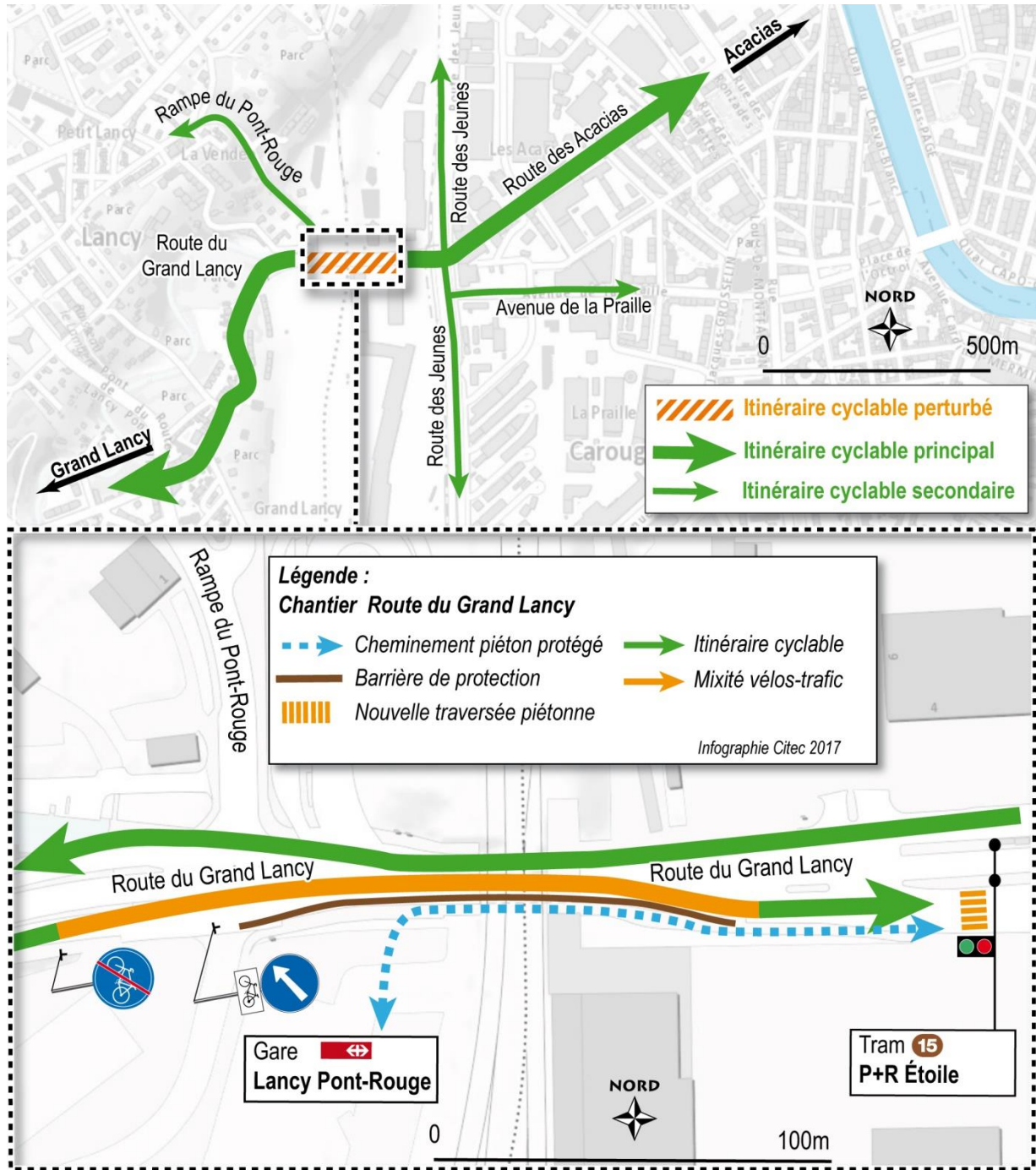
La nouvelle gare de Lancy-Pont-Rouge sera mise en service le 10 décembre 2017.

Les travaux immobiliers et d'espaces publics se poursuivront jusqu'à fin 2019, nécessitant des mesures provisoires de circulation et des modifications de cheminements.

ROUTE DU GRAND-LANCY / PONT-ROUGE

SUPPRESSION DE LA PISTE CYCLABLE A LA DESCENTE

DÈS VENDREDI 24 NOVEMBRE, DURÉE 1 AN



RENSEIGNEMENTS

INFO-SERVICE DU DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT,
DES TRANSPORTS ET DE L'AGRICULTURE (DETA)
TÉL. 022 546 76 00
WWW.GE.CH/AVIS-DE-TRAVAUX



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE